

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
avril
2019

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 3 avril 2019 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

190401

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2019 est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

190402

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE FÉVRIER 2019

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 245 094.90 \$ et celui des revenus de 2 976 236.57 \$ pour le mois de février 2019 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	32 961.20 \$
Sécurité publique :	20 599.61 \$
Transport :	87 902.78 \$
Hygiène du milieu :	18 203.65 \$
Santé et bien-être :	0.00 \$
Aménagement et urbanisme :	0.00 \$
Loisirs et culture :	76 662.41 \$
Frais de financement :	8 765.25 \$

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

AVIS DE MOTION

Je, Réjean Lemieux, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, que le règlement 19-321 portant le titre de « Règlement modifiant le Règlement 14-264 « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » » sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Réjean Lemieux, conseiller

190405

PROJET DE RÈGLEMENT RÈGLEMENT 19-321 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE « RÈGLEMENT 14-264 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS » »

Je, Réjean Lemieux, conseiller, dépose un projet de règlement qui a pour objet de réviser certaines annexes du règlement en vigueur afin d'autoriser le passage de véhicules hors routes sur certaines voies de la Municipalité. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil de mai 2019.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Réjean Lemieux, conseiller

190406

TRAVAUX DE FAUCHAGE DES ROUTES SAISON 2019 OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour le fauchage des routes pour la saison 2019 ;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que deux soumissionnaires ont déposés des offres de services.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le mandat de travaux de fauchage des routes pour la saison 2019 à Débroussaillage Lamontagne pour un montant de 9 019,79\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

190407

TRAVAUX DE FORAGES EXPLORATOIRES ET D'ESSAIS DE POMPAGE OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour des travaux exploratoires et d'essais de pompage ;

CONSIDÉRANT que le directeur des Travaux publics et des ressources techniques a procédé à l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que quatre soumissionnaires ont déposés des offres de services.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil octroie le mandat de travaux de forages exploratoires et d'essais de pompage à Samson & Frères Inc. pour un montant de 87 330,41\$, taxes incluses

Adopté unanimement.

190408 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
LOT 2 821 476

Point reporté

190409 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU
OCTROI DES MONTANTS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a établi une Politique de soutien aux initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT que la date limite de dépôt pour les demandes de soutien financier était le 22 mars 2019.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le versement d'une subvention totale de 15 000 \$, conformément aux modalités de la Politique, aux projets suivants :
 - a. Un montant de 6 000 \$ au journal Au fil de la Boyer comme soutien à la production et à la publication. Le versement aura lieu en avril 2019.
 - b. Un montant de 500 \$ à l'Association des riverains du lac Beaumont pour le fonctionnement de l'association et le soutien à des activités de sensibilisation et de protection de l'environnement. Le versement aura lieu en avril 2019.
 - c. Un montant de 3 200 \$ au Club nautique Borromée pour la compensation des frais d'assurance pour le barrage. Le versement aura lieu en juillet 2019.
 - d. Un montant de 4 000 \$ à la Résidence Charles-Couillard comme soutien aux activités de loisirs. Le versement aura lieu en avril 2019.

- e. Un montant de 500 \$ à la Rencontre de golf St-Charles pour la tenue du tournoi de golf. Le versement aura lieu en juillet 2019.
 - f. Un montant de 800\$ au Cercle des fermières pour un soutien financier pour la programmation soulignant les cent ans de l'organisation. Le versement aura lieu en avril 2019.
2. Le conseil accorde une valeur de 3 000 \$ en biens et services au Club nautique Borromée pour la machinerie et le temps de main-d'œuvre consacré à l'entretien du chemin.
 3. Le conseil mandate M. Martin Lacasse, maire, et M. Jean-François Comeau, directeur général, comme signataires de la convention d'aide financière.

Adopté unanimement

190410 POLITIQUE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK
ADOPTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse utilise comme moyen de communication des pages Facebook;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une politique d'utilisation des pages Facebook de la Municipalité.

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil adopte la Politique d'utilisation des pages Facebook telle qu'elle a été déposée par le secrétaire trésorier.

Adopté unanimement

190411 POLITIQUE RELATIVE À L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE
DES EMPLOYÉS
ADOPTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité favorise le principe d'une évaluation continue de la performance de tous ses employés;

CONSIDÉRANT que pour réaliser cet objectif, la Municipalité doit adopter une politique relative à l'évaluation de la performance des employés et du personnel cadre.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse adopte la Politique relative à l'évaluation de la performance des employés.
2. De mandater la direction générale afin que la Politique soit présentée à tous les employé(e)s.

Adopté unanimement

190412

INTERDICTION DE CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR
LA ROUTE DE BEAUMONT
DEMANDE D'INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le secteur de la Route de Beaumont et le secteur est de l'avenue Royale est un artère routier interdit à tout véhicules lourds ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a injecté la somme de 695 251,96\$ entre le ponceau Labrie et la portion au nord de la Route de Beaumont afin de refaire la structure de voirie et sécuriser le passage des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite prolonger la durée de vie utile de ces infrastructures et que le passage de transports lourds porte à les fragiliser ;

CONSIDÉRANT que Contrôle routier Québec a pour mission d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens ainsi que de prévenir et de réprimer les infractions aux lois et règlements régissant cette industrie du transport et à toutes autres lois édictées par le gouvernement afin :

- a) d'améliorer la sécurité des usagers de la route
- b) d'assurer la protection du réseau routier
- c) de veiller au maintien de l'équité concurrentielle dans le domaine du transport des personnes et des biens

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La municipalité demande à Contrôle routier Québec d'intensifier la surveillance dans le secteur de la Route de Beaumont et l'est de l'avenue Royale afin que la réglementation en vigueur soit appliquée de façon rigoureuse, surtout en période de dégel.
2. La municipalité demande à Contrôle routier Québec de déposer un bilan ses opérations à la direction générale à tous les 6 mois afin que le conseil puisse prendre acte des interventions effectuées sur son territoire.

Adopté unanimement

190413

RÉSOLUTION D'APPUI
AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
2. Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté unanimement

190414 PROGRAMME DE COMPENSATION DES OPÉRATIONS DE
DÉNEIGEMENT
SAISON 2018 – 2019

CONSIDÉRANT que des entrepreneurs privés pourraient être compensés pour les opérations de déneigement 2018-2019 des routes du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont les mêmes obligations que les entrepreneurs privés en regard des opérations de déneigement ;

CONSIDÉRANT que les coûts de déneigement de la saison 2018-2019 ont été à la hausse en raison de conditions météorologiques rigoureuses ;

CONSIDÉRANT la Municipalité souhaite que le traitement entre les entrepreneurs privés et les municipalités soit juste et équitable.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil demande au ministère des Transports que si un programme de compensation est mis en place pour les opérations de déneigement 2018-2019 des routes du ministère des Transports, que la Municipalité soit compensée au même titre que les entrepreneurs privés.

Adopté unanimement

190415 REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUI

1. Le conseil autorise la participation de deux personnes pour le 31^e colloque du Carrefour action municipal et famille au montant de 265,28\$ par personne.
2. Le conseil la participation de deux personnes pour la Soirée bénéfice de la Corporation Loisirs & Sports Ste-Claire Inc. au montant de 65\$ par personne.
3. Le conseil autorise la participation de deux personnes pour le Souper bénéfice des Loisirs de St-Anselme au montant de 70\$ par personne.
4. Le conseil autorise la participation de trois personnes pour la Soirée bénéfice des loisirs de St-Gervais au montant de 20 \$ par personne.

Adopté unanimement

190416

FÉLICITATIONS

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUI

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations aux organisateurs du Carnaval d'hiver.
2. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations aux bénévoles de la bibliothèque Jacques-Labrie.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

190419

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUI :

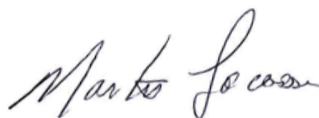
La séance est ajournée au 23 avril 2019. Il est présentement 20 h 43.

Adopté unanimement



Le directeur général

Jean-Francois Comeau



Le maire

Martin Lacasse

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ajournée
avril
2019

Séance ajournée des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 23 avril 2019 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

190420

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS SAISON 2019 OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour les travaux d'entretien des espaces verts pour la saison 2019 ;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que trois soumissionnaires ont déposés des offres de services.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le mandat de travaux d'entretien des espaces verts pour la saison 2019 à Maritza Roy, horticultrice pour un montant de 8 738,10\$, taxes incluses.

Adopté unanimement

190421

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ANNULATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité, via la résolution 180733, officialisait le renouvellement du contrat 6609-18-4593 avec le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoit un montant de 100 368,00\$ pour le déneigement et le déglacage d'un tronçon de 10,289 kilomètres dans les municipalités de Saint-Henri et de Saint-Charles-de-Bellechasse ;

CONSIDÉRANT que ce contrat peut être renouvelé par tacite reconduction pour deux périodes additionnelles et successives de douze mois chacune, soit pour les saisons 2020 – 2021 et 2021 – 2022;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit informer le ministère des Transports de sa volonté ou non de renouveler ledit contrat avant le 1er mai 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse des coûts d'opération de la saison 2018 - 2019, la Municipalité considère que la contribution financière du ministère des Transports est nettement insuffisante;

CONSIDÉRANT que plusieurs irritants au niveau des opérations, spécialement en période de tempête et de mesures d'urgence, ont été observées par les ressources de la Municipalité, ce qui met en danger la sécurité du public et du personnel de la Municipalité.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Que soit informé le centre de services du ministère des Transports du Québec que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire annuler le contrat de déneigement et de déglacage de la route 218 d'une longueur pondérée de 10,289 km, dossier numéro 6609-18-4593, au montant de 100 368,00 \$ par année.
2. Que soit informé le centre de services du ministère des Transports du Québec de la volonté de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse de renégocier les conditions du contrat afin d'évaluer la possibilité de parvenir à une entente juste et équitable pour les contribuables.

Adopté unanimement

190422

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ
LOT 2 820 910

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de Gestion Saint-Charles Pharma inc. et qui vise à permettre l'agrandissement du bâtiment commercial situé sur le lot 2 820 910 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce lot bénéficie de droits acquis à des fins commerciales (ancien lot 157-1) ;

CONSIDÉRANT qu'une autre partie de ce lot a fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ le 14 juillet 1989 (dossier 154234) en vertu de laquelle la Commission permettait « *le lotissement et l'utilisation non agricole pour les fins spécifiques d'un stationnement, de la construction d'un champ d'épuration, d'une zone débarcadère pour la marchandise et pour l'installation des bâtiments requis pour les Services ambulanciers 3377 Inc., tous ces usages étant liés aux opérations de la compagnie Bremar Inc.* » ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle demande à la CPTAQ vise plus précisément à permettre de relocaliser dans de nouveaux locaux le Groupe de médecins de famille de la clinique médicale et d'accueillir de nouveaux médecins et autres professionnels de la santé ;

CONSIDÉRANT la très faible superficie de la demande, soit 5 574 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que ce projet n'entraîne pas plus d'inconvénients pour le milieu agricole que celui ayant fait l'objet de l'autorisation accordée par la CPTAQ en 1989 ;

CONSIDÉRANT que la vocation agricole de l'emplacement visé par la demande est perdue depuis fort longtemps en raison de sa localisation et des utilisations à une fin autre que l'agriculture présentes à proximité;

CONSIDÉRANT que le projet est sans conséquence négative sur les activités agricoles se déroulant sur les lots avoisinants en direction est ;

CONSIDÉRANT que le projet est sans effet en regard de la préservation des ressources eau et sol pour l'agriculture ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu de rechercher de sites alternatifs dans la mesure où le projet vise l'agrandissement d'un site bénéficiant de droits acquis ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet de grande importance pour la municipalité en augmentant l'accessibilité à des soins de santé pour l'ensemble de ses citoyens.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'appuyer la demande d'autorisation présentée par Gestion Saint-Charles Pharma inc. afin que la CPTAQ autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 2 820 910 d'une superficie de 0,5574 hectare (5 574 mètres carrés), et ce, aux fins d'agrandissement du bâtiment commercial.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

190425

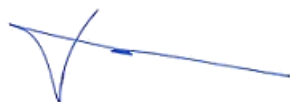
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

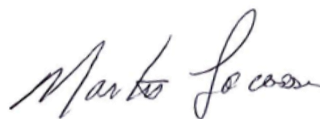
La présente réunion est close à 20 h 16.

Adopté unanimement



Le directeur général

Jean-François Comeau



Le maire

Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
